

NORME FRANÇAISE HOMOLOGUÉE	ANTISEPTIQUES ET DÉSINFECTANTS VOCABULAIRE	NF T 72-101 Mars 1981
---	---	--

AVANT-PROPOS

À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de document de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur cette question.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de définir des termes couramment utilisés se rapportant à l'antiseptie et à la désinfection.

Le présent vocabulaire ne comprend pas les termes d'asepsie et de stérilisation (voir annexe).

2 VOCABULAIRE

Note : Les termes de « vie », de « mort » et de « tuer » appliqués aux microorganismes, se réfèrent à la capacité ou à l'incapacité définitive de réplication du matériel génétique des microorganismes.

2.1 GÉNÉRALITÉS

Décontamination

Opération, au résultat momentané, permettant d'**éliminer**, de **tuer** ou d'**inhiber** les microorganismes indésirables, en fonction des objectifs fixés.

Le résultat de cette opération est limité aux microorganismes présents au moment de l'opération.

Note : L'usage du terme « désinfection » en synonyme de « décontamination » est prohibé.

Homologuée par arrêté du 1981-02-04 (J.O. 1981-02-13) effet le 1981-03-04		© afnor 1981 Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays
--	--	--